

NOTE DE SERVICE

N° 03-074-V33 du 23 septembre 2003

NOR : BUD R 03 00074 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PERTE DE CARTE DE COMMISSION D'AGENT ASSERMENTÉ

ANALYSE

Date d'application : 23/09/2003

MOTS-CLÉS

GESTION DU PERSONNEL ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ;
AGENT DE RECOUVREMENT DU TRÉSOR PUBLIC ; CARTE PROFESSIONNELLE ; PERTE

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	PGT	TPGR	TPG	RF	T							

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

1^{ère} Sous-direction - Bureau IA

Monsieur le Trésorier-Payeur Général de la Redevance de l'audiovisuel vient de me signaler la perte de la carte de commission d'agent assermenté du Trésor Public appartenant à Madame Marlène SANCHEZ, agent de recouvrement du Trésor public en fonctions au centre régional de la redevance de Toulouse, circonscription de contrôle de Marseille I.

En raison du danger que peut comporter une éventuelle utilisation irrégulière de ce document, les comptables sont invités à signaler cet incident à l'ensemble des personnels placés sous leur autorité.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DU TRESOR PUBLIC

MARIE-LINE COUSIN

Directeur de la publication :
Jean BASSERES

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114